



## revalorisation de la pension alimentaire

Par **DOS SANTOS fernand**, le **26/02/2010** à **01:31**

Bonjour,

je gagne 2360e par mois charges fixes 1910e au mois j'ai 2 enfants d'une autre union mon épouse est mère au foyer touche 300e de la caf pour nos enfants a l'époque le tribunal me demande de verser 185e pour mon fils issu de ma première union mes charges n'étaient pas aussi lourdes auparavant et je n'avais qu'un enfant. je n'ai pas les moyens de prendre un avocat car il me reste un montant inférieur à 450e pour manger quelles sont les démarches à suivre pour que l'on puisse réviser le montant de la pension 187e versée actuellement. merci de votre aide.

Par **utopie74**, le **28/02/2010** à **09:02**

si vous n'avez pas d'avocat ce sera cause perdue d'avance...les enfants passeront toujours en priorité, c'est ainsi la règle...

je suis également passé par là donc je peux en parler avec beaucoup de recul  
bon courage